

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 01 AVRIL 2026**

Le premier avril deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle LOISEL, Maire.

PRESENTS : M. COUESPEL, Mme OTT, M. LEPAGE, Mme LE GALL, Mme LEDENT, M. TRICARD, Mme ARTU, Mme LEPAGE, M. TUDAL, Mme DELORD, M. ROSTAGNAT, M. HUAULT, Mme DESCATOIRE, M. TENNIERE.

Secrétaire de séance : Mme OTT Sidonie

COMPTE RENDU

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire demande au conseil s'il y a des remarques de fonds sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2026 et propose de l'approuver.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) ETABLISSEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (2026-30)

Le Maire est Président de toutes les commissions.

Commission n°1 avec le 1^{er} adjoint

Personnel communal	Travaux	Voirie et agriculture (entretien des routes et chemins communaux)	Sécurité
Didier COUESPEL Martin HUAULT Lucie LEPAGE Loïc ROSTAGNAT Alain TRICARD	Didier COUESPEL Martin HUAULT Lucie LEPAGE Quentin TENNIERE Frédéric TUDAL Loïc ROSTAGNAT Patrice LEPAGE	Didier COUESPEL Martin HUAULT Mireille LE GALL Lucie LEPAGE Quentin TENNIERE Frédéric TUDAL	Didier COUESPEL Angélique ARTU Lucie LEPAGE Frédéric TUDAL

Commission 1 : Didier COUESPEL, Martin HUAULT, Lucie LEPAGE, Quentin TENNIERE, Frédéric TUDAL, Angélique ARTU, Mireille LE GALL, Loïc ROSTAGNAT, Patrice LEPAGE, Alain TRICARD

Commission n°2 avec le 2^e adjoint

Ecole et périscolaire	Communication (bulletin, panneau-pocket, site internet...)	Action culturelle (salon de peinture, concerts, ...)	Sport et randonnée (entretien du balisage des chemins) Associations
Sidonie OTT Annie LEDENT Frédéric TUDAL Loïc ROSTAGNAT Emilie DESCATOIRE	Sidonie OTT Loïc ROSTAGNAT Emilie DESCATOIRE	Sidonie OTT Mireille LE GALL Angélique ARTU Ludivine DELORD Emilie DESCATOIRE	Sidonie OTT Mireille LE GALL Ludivine DELORD Loïc ROSTAGNAT Emilie DESCATOIRE

Commission 2 : Sidonie OTT, Annie LEDENT, Angélique ARTU, Mireille LE GALL, Frédéric TUDAL, Loïc ROSTAGNAT, Ludivine DELORD, Emilie DESCATOIRE.

Commission n°3 avec le 3^e adjoint

Logement (Attribution des logements)	Urbanisme (Construction)	Aide sociale (repas des anciens, banque alimentaire)	Cimetière
Patrice LEPAGE Lucie LEPAGE Martin HUAULT Annie LEDENT Ludivine DELORD Frédéric TUDAL Didier COUESPEL	Patrice LEPAGE Martin HUAULT Frédéric TUDAL Alain TRICARD	Patrice LEPAGE Mireille LE GALL Angélique ARTU Annie LEDENT Frédéric TUDAL	Patrice LEPAGE Annie LEDENT Ludivine DELORD Didier COUESPEL Alain TRICARD

Commission 3 : Patrice LEPAGE, Lucie LEPAGE, Martin HUAULT, Annie LEDENT, Ludivine DELORD, Frédéric TUDAL, Didier COUESPEL, Mireille LE GALL, Angélique ARTU, Alain TRICARD

Commission des finances : Didier COUESPEL, Sidonie OTT, Patrice LEPAGE, Alain TRICARD, Lucie LEPAGE, Frédéric TUDAL

Commission Enfance et Jeunesse : Sidonie OTT

Délégué Défense : Annie LEDENT

Commission des impôts : Didier COUESPEL, Martin HUAULT, Aline DUVAL, Jérémy DESVAGES

Révision de la liste électorale : *sera décidé ultérieurement*

Commission de l'eau à l'Agglo : Didier COUESPEL, Alain TRICARD

Commission intercommunale des impôts : *sera décidé ultérieurement*

Représentant au COS : Patrice LEPAGE, Angélique ARTU

3) Délégué SDEM50 (2026-31)

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33 ;

VU les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 03 juillet 2025 ;

VU la candidature de M. Loïc ROSTAGNAT ;

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à Domjean, le conseil municipal :

Décide :

- De désigner M. ROSTAGNAT Loïc comme délégué au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)
- De transmettre la présente délibération au SDEM50.

4) CARTE BANCAIRE (2026 – 32)

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, pour l'ouverture d'un compte de fonds pour paiements des achats internet et autres. Deux arrêtés sont pris pour désigner un titulaire et un suppléant :

Mme GIRRE Servane, titulaire.

Mme LEDENT Annie, suppléant

5) DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (2026-33)

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Il invita à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ☞ Madame le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article 2122 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de :

➤ Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

➤ Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres d'un

montant annuel inférieur à 100 000, 00€ HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants d'un montant maximum de 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

➤ Décide la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

➤ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférent ;

➤ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

➤ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

➤ Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

➤ Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que les communes en soit titulaire ou délégataire ;

➤ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans des actions intentées contre elle, à chaque fois que cela est nécessaire. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense de toutes les juridictions ;

➤ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 25 000,00 € par sinistre ;

➤ Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

➤ Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions dans les conditions les plus larges possibles.

Approbation à l'unanimité.

6) SDEM : Projet de loi de décentralisation (2026-34)

L'état souhaite récupérer les compétences du SDEM. Le SDEM défend qu'il est préférable que cette compétence soit faite par une entité de proximité.

Le conseil municipal décide de donner son accord au SDEM pour défendre cette motion.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7) INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS (2026-35)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal portant délégation de fonctions aux adjoints du maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

Considérant que la population est comprise entre 1 000 et 3 500 habitants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire avec effet au 1^{er} avril 2026 ;

- ☞ Maire : 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1808,63€ brut.
- ☞ 1^{er} Adjoint : 30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1233,16€ brut.
- ☞ 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint : 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 878,33€ brut.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

8) CALENDRIER DES REUNIONS (2026-36)

Madame le Maire propose au conseil municipal le calendrier des futures réunions :

- Commission 2 : Lundi 13 avril 2026 à 20h30
- Conseils municipaux : Mercredi 20 mai 2026 à 20h30
 Mercredi 24 juin 2026 à 20h30
 Mercredi 8 juillet 2026 à 20h30

Ces dates peuvent être modulables.

9) INFORMATIONS CONCERNANT LE VILLAGE FLEURI

Madame le Maire informe les membres du conseil de plusieurs offres de prêt de différents établissements bancaires

- Une offre du Crédit Agricole sur 20 ans, mais avec des annuités trop élevées
- Une offre de la Banque des Territoires qui se base sur le taux du livret A +1,30% sur 30 ans, 1 m 700k € soit en constant 90 000€
 soit en amortissement constant 112 000€ au début et 58 000€ à la fin,

10) LIGNE DE CREDIT (2026 –37)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de ligne de crédit de 250 000€, sur 24 mois au taux de 3,14% à échéances constantes sur une périodicité trimestrielle. Les frais de dossier sont de 500€ et les frais de mise en place de l'ouverture de crédit 0,20% l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie soit 180€. Ceci est réalisé en attente des subventions, pour payer les travaux des entreprises du lotissement du Village Fleuri.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

11) INFORMATIONS CONCERNANT LA RESIDENCE DES CAMELIAS

Madame le Maire informe le conseil que IAD sera mandaté pour mettre en vente les terrains du lotissement et qu'un panneau « à vendre » sera installé sur le lotissement, un devis est en attente.

12) MISE EN VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENTS DES CAMELIAS (2026-38)

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à mettre en vente les terrains du lotissement des Camélias au tarif de 65 € TTC/m².

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

13) HEURES COMPLEMENTAIRES (n° 2026 – 39)

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser que Mme MAHIER Amélie agent spécialisé principal de 2ème classes des écoles maternelles et Mme CHARLES Alexandra agent spécialisé principal de 2ème classes des écoles maternelles à faire des heures complémentaires.

14) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Réunion du personnel communal : le 10 avril 2026 à 14h30
- ❖ Location de la salle des fêtes par l'APE : Le conseil propose de laisser la salle gratuitement pour la location du 28 février 2026.
14 voix pour et 1 contre
- ❖ Bulletins municipaux reliés 2014-2025 :
 - 1 exemplaire pour la commune
 - 1 exemplaire pour les archives
 - 2 exemplaires pour Didier COUESPEL et Louis JANNIERE (ancien maire) ont commandé leurs exemplaires facturés à leur nom. Madame le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour leur offrir.

⇒ 14 voix pour et une abstention de M. COUESPEL Didier

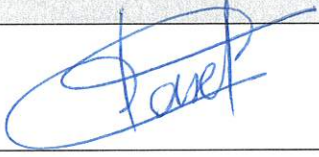
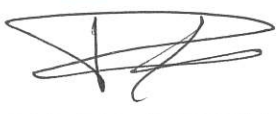
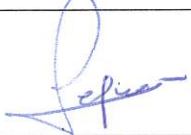
2 avril 2026

- ❖ Kilian DUMAIS est en stage du 23 mars au 3 avril aux espaces verts ;
- ❖ Loïs DUVAL a fait une demande d'emploi d'été. Des petits travaux seraient possibles. Une réponse lui sera donnée ultérieurement.
- ❖ Le résultat du tribunal sera rendu le 22 mai 2026.
- ❖ L'assemblée générale extraordinaire de la cantine aura lieu le jeudi 9 avril 2026 à 20h.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire

Les conseillers municipaux

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
LOISEL Isabelle	Maire	
COUESPEL Didier	1 ^{er} Adjoint	
OTT Sidonie	2 ^{ème} Adjoint	
LEPAGE Patrice	3 ^{ème} Adjoint	
LE GALL Mireille	Conseillère municipale	
LEDENT Annie	Conseillère municipale	
TRICARD Alain	Conseiller municipal	
ARTU Angélique	Conseillère municipale	
LEPAGE Lucie	Conseillère municipale	
TUDAL Frédéric	Conseiller municipal	

DELORD Ludivine	Conseillère municipale	
ROSTAGNAT Loïc	Conseiller municipal	
HUAULT Martin	Conseiller municipal	
DESCATOIRE Emilie	Conseillère municipale	
TENNIERE Quentin	Conseiller municipal	